

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2025-044 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 15 septembre 2025
---	---

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 9 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME, Marine GAUTHIER

Absents excusés : Marc VALERO, Odile MOUGEOT, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET
Pouvoirs de : Marc VALERO à Laurent MARIANELLI, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Patrick SINTES, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Brigitte MONTET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

3.5.6 - Extension du réseau d'assainissement collectif Quartier de l'Angle - Conventions de passage en terrains privés

Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, Adjoint

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Quartier de l'Angle ont été réalisés en 2006 et ils ont nécessité de nombreux passages en terrains privés.

La plupart des propriétaires concernés ont signé des conventions pour autorisation de passage de canalisations. Pour certains, en revanche, les formalités administratives n'avaient pas été réalisées et il convient de régulariser cette situation.

Il est donc nécessaire, afin de créer les servitudes, de procéder à l'enregistrement aux Hypothèques desdites conventions. Il convient pour cela de passer des actes notariés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les formalités et à signer toutes les pièces et actes à intervenir en l'étude de la SCP MAY - BOUKHORS – ROCHETTE Notaires associés à Robion.

En outre, il y a lieu de préciser qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire au moment de la signature, Monsieur le Premier Adjoint, serait autorisé à signer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 5 pouvoirs)

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les formalités et à signer toutes les pièces et actes à intervenir en l'étude de la SCP MAY - BOUKHORS – ROCHETTE Notaires associés à Robion.

Précise qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire au moment de la signature, Monsieur le Premier Adjoint, serait autorisé à signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250916-DE_2025_044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025
Publication : 16/09/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 16 septembre 2025
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES Cedex 09 ou par l'application « télérécourse Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.